

# COMMUNE DE MURIAUX

## Demande de permis de construire pour petites constructions

<b>Requérant (maître de l'ouvrage)</b> Nom et adresse	<i>No de tél.</i>	
Auteur du projet Propriétaire foncier		
<b>Emplacement</b>	<i>Lieu-dit :</i>	<i>Zone :</i>
	<i>No de parcelle :</i>	<i>No bâtiment :</i>
<b>Projet de construction</b> Ouvrage et but		
Dimensions principales		
Genre de construction et matériaux		
Façade (genre, matériel et couleur)		
Toit (genre, matériel, couleur)		
<b>Viabilité</b>		
Voie d'accès	<i>Largeur en m</i>	<i>Pente max. en %</i>
Place de stationnement	<i>Surface en m<sup>2</sup></i>	
<b>Raccordements</b>		
A la canalisation publique		
Au réseau d'alimentation en eau potable		
Au réseau électrique		
<b>Frais de construction</b> (sans terrain à bâtir)		
<b>Remarques</b>		

Le maître de l'ouvrage s'engage à poser les profils à temps, à les laisser en place jusqu'à l'entrée en vigueur de la décision concernant le projet et à payer les émoluments du permis de construire.

*Lieu et date :* .....

*Le requérant (maître de l'ouvrage)*

*L'auteur du projet*

*Le propriétaire foncier*

### **Annexes : Selon liste ci-dessous**

#### **Remarques**

Doivent être joints à la demande de permis de construire, en 2 exemplaires au moins, le plan de situation et les autres plans exécutés conformément aux prescriptions. Les demandes relatives au permis spéciaux (protection contre l'incendie, eaux usées, citernes, etc) doivent être jointes à la présente demande.

Si une autorisation de dérogation est requise pour le projet de construction, il y a lieu de la joindre à la présente demande.